

Prévoyance

Garantie « Décès » : un avantage salarié à valoriser

Pour soutenir la famille de vos salariés en cas de décès, IRP AUTO vous propose de souscrire à la garantie supplémentaire « Décès ». Présentation de cette offre, véritable atout pour recruter et fidéliser vos équipes.

■ Protéger la famille de vos salariés

Cette garantie¹ permet de maintenir le niveau de vie de la famille de vos salariés en cas de décès. Modulable en fonction de votre budget et de votre politique sociale d'entreprise, elle permet aussi de choisir un niveau de garanties différent selon le statut de vos salariés, qu'ils soient cadres ou non.



Nos conseillers vous accompagnent au **05 45 90 36 36** (de 9 h à 18 h du lundi au vendredi) **pour définir le contrat adapté à vos besoins.**



Pour en savoir plus sur cette garantie, rendez-vous sur www.irp-auto.com



■ Les avantages pour votre entreprise

La garantie supplémentaire « Décès » vous permet de :

- bénéficier d'une fiscalité avantageuse (les cotisations sont déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise et exonérées de charges sociales) ;
- respecter votre obligation de cotisation à hauteur de 1,50 % de la tranche 1 pour la prévoyance de vos cadres² ;
- valoriser cet avantage concurrentiel pour attirer vos futures recrues ;
- fidéliser vos salariés qui savent que leur famille est bien protégée.

Pour vos équipes et leurs proches, le capital reçu est exonéré de droits de succession. En cas d'invalidité de troisième catégorie, il est aussi versé par anticipation.

Services

NOUVEAU

Un numéro non surtaxé pour contacter IRP AUTO

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos services, notre numéro de téléphone change. Désormais, vous et vos salariés pouvez nous contacter par téléphone au **097 100 1000**. Ce numéro est non surtaxé et remplace les numéros préexistants (0820 225 225 et 0820 225 224). Ces appels sont facturés au tarif d'une communication locale quelle que soit la localité d'appel.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com



¹ La Sécurité sociale peut aussi verser un capital (sous conditions) : en 2024, le montant est de 3 910 €.

² Salaire brut limité à un plafond annuel de la Sécurité sociale, conformément aux articles 2.1 et 2.2 de l'Accord national interprofessionnel sur la prévoyance des cadres du 17 novembre 2017.

Services

Engagés pour vous depuis longtemps et pour longtemps

Découvrez dans notre rapport d'activité les temps forts de l'année écoulée et les témoignages de clients qui nous font confiance.

Depuis près de 80 ans, IRP AUTO est engagé pour la protection sociale des professionnels de l'automobile. Gestion des paies dématérialisée, réalisation complète du document unique, assurance emprunteur, garanties santé et prévoyance, mais aussi soutien aux salariés fragilisés, préparation de la retraite... Nous vous invitons à découvrir dans notre rapport d'activité les faits marquants 2023 qui illustrent notre engagement pour répondre à vos attentes spécifiques au quotidien. Cet engagement à vos côtés, c'est vous qui en parlez le mieux. Découvrez les témoignages de Christelle, Mitana, Pascal, Stéphanie, Sébastien ou encore Étienne.



 **Pour consulter le rapport d'activité et découvrir les témoignages, rendez-vous sur www.irk-auto.com** 

Agenda

■ **29 juin et 28 septembre**

Nos conseillers sont heureux de vous retrouver sur le stand IRP AUTO d'Equip Auto On Tour à Reims en juin et à Rennes en septembre. Ils répondront à vos questions et vous présenteront nos offres de services en matière de santé et prévoyance.

■ **1^{er} janvier 2025**

Date limite pour mettre à jour votre logiciel de paie à l'aide de votre **fiche de paramétrage 2024**. Pour la télécharger, rendez-vous dès aujourd'hui, sur votre Compte entreprise IRP AUTO. La mise à jour de votre logiciel de paie est indispensable pour réaliser vos DSN et les fiabiliser.



Suivez-nous sur 



Qui connaît bien protège bien